



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 8 octobre 2007

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2007.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport d'information de la Commission sécurité, police concernant l'exercice de la Compagnie des sapeurs-pompiers. (Rapporteur : J.-B. ERNI).
5. Projets de délibérations : Néant.
6. Propositions du Conseil administratif.
 - 6.1 Présentation du budget de fonctionnement 2008.
 - 6.2 Présentation du plan des investissements 2008.
7. Route des Nations et autres grands travaux.
8. Questions :
 - 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
 - 8.2 Questions des Conseillers municipaux.
9. Propositions des Conseillers municipaux.
10. Motions.
11. Résolutions.
12. Communications et divers.

HUIS CLOS.

13. Naturalisations.
14. Divers.

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) – Laurence BURKHALTER (GAG) – Josepha CHEVALLAZ (LIB) - Jean-Claude CUDRE, Secrétaire (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) – – Pierre ECKERT (VERTS) - Jean-Bernard ERNI (LIB) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) – Bertrand FAVRE, Président (LIB) – Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET (PDC) – Laurent JIMAJA (VERTS) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) – Antoine ORSINI (LIB) – Laurence POGET MORENO (VERTS) – Michel POMATTO (PS) – Eric PORTIER (GAG) – Eric STEINER, Vice-Président (RAD) – Marc TISSOT (PDC) – Georges UDRIOT (RAD).

Mme Elizabeth BÖHLER, Maire,
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif,
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif.

Excusé :

M. Julien MOURET (PS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Excusé :

M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Point 6.3 Approbation du règlement concernant le Groupe de travail « Agenda 21 »
Point 6.4 Nomination du 1^{er} Lieutenant Daniel TISSOT au grade de Capitaine.
Point 6.5 Convocation de la Commission bâtiments et emplacements communaux.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2007

Page 39 : Cheminement reliant la commune de Bellevue au Grand-Saconnex :

M. ECKERT signale que ce cheminement n'existe pas encore mais qu'il est seulement envisagé par la commune de Bellevue.

Page 46 : Demande de tables et de bancs de l'Association du chemin Bonvent :

M. POMATTO aimerait ajouter la phrase suivante à son intervention : « Une clarification du mode de fonctionnement serait nécessaire afin d'éviter de mauvaises interprétations ».

Ce procès-verbal est ensuite approuvé par 21 voix « pour » et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations du bureau :

- 15 septembre : Journée d'initiation à la pétanque, organisée par l'Amicale saconnésienne de pétanque.
- 17 septembre : Vernissage de l'exposition de la Mémoire du Grand-Saconnex sur les domaines de la commune.
- 19 septembre : Grillades organisées par le MGS Basket-ball Club. Ce club a remporté les deux matchs amicaux organisés contre Lausanne.
- 22 septembre : Portes ouvertes des bâtiments communaux. Le Président regrette la faible participation des Conseillers municipaux.

Date à retenir :

- 20 octobre : Championnats d'Europe de rock'n'roll acrobatique, à la salle du Pommier, auxquels participera le BC Swing.

Courriers reçus :

- M. CUDRE donne lecture du courrier de M. ZUBER adressé aux communes genevoises concernant le vote du Président du Conseil municipal, daté du 2 octobre 2007 (*annexe 1*).

Le Président signale que le bureau se réunira prochainement pour revoir le règlement du Conseil municipal. Différents points seront revus et remaniés de façon à l'adapter le mieux possible à la réalité.

- M. STEINER donne lecture du courrier de l'Association du chemin Bonvent, daté du 12 septembre 2007, relatif à une réservation de tables et de bancs et de la réponse du Conseil administratif datée du 18 septembre 2007 (*annexes 2 et 3*).
- Invitation des Tambours du Lion à leur soirée annuelle du 17 novembre 2007 à la salle La Tour.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme BÖHLER :

Personnel communal :

Mme BÖHLER tient à excuser M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique qui a des problèmes de santé. Il ne pourra pas assister aux séances du soir pendant un certain temps et elle lui souhaite bon courage pour le traitement médical qu'il suit actuellement.

Motion du groupe radical « Affiches scandaleuses de l'UDC » :

Mme BÖHLER donne lecture de la réponse publiée dans le GSI : « *Le Conseil administratif se joint au Conseil municipal pour condamner les récentes affiches dites « du mouton noir » de l'UDC. Le Grand-Saconnex est une commune pluriculturelle dans laquelle vivent des hommes et des femmes de plus de 120 nationalités. Nous accueillons des entreprises et des organisations internationales. Les enfants sur nos bancs d'école viennent de tous horizons et nous sommes fiers de cette ouverture sur le monde. Le travail d'une commune est justement d'assurer le bien-être de ses habitants, indépendamment de leur origine, religion ou couleur. Ces affiches ambiguës par leur nature, nuisent aux efforts d'intégration de chacun. Le Conseil administratif profite de cette occasion pour condamner fermement tout propos, action et propagande ouvertement sexiste, raciste ou xénophobe* ».

Distribution de « tous ménages » par la poste :

Actuellement, la poste a beaucoup de difficultés à assurer la distribution des « tous ménages ». Le GSI n'est pas distribué dans la moitié des ménages communaux. Un rendez-vous est prévu cette semaine pour tenter de régler les problèmes et la commune refusera de payer la facture relative à cette distribution.

Manifestation :

En 2010, Genève sera la capitale du « monde du cirque ». Cet événement se déroulera dans tout le canton, sur toute l'année et le bénéfice sera intégralement versé à l'Association « Eau pour la vie ». A un moment donné, un chapiteau sera monté dans le parc Sarasin. Le Grand-Saconnex, entre autres communes, soutient cette manifestation et mettra à disposition des tables et des bancs.

Association du Restaurant scolaire :

Lors de l'assemblée générale de cette association, le Comité a annoncé la dissolution de l'Association à la fin de l'année civile. Malgré plusieurs demandes faites auprès des personnes présentes pour intégrer le Comité, qui ne comporte plus que deux membres, personne ne veut reprendre les activités de l'association.

La commune va tenter de trouver une solution et reprendre ce dossier. Pour information, le restaurant scolaire de la Ferme Sarasin accueille chaque jour entre 110 et 120 enfants. Le restaurant scolaire de La Tour fonctionne sans bénévoles et accueille quotidiennement entre 150 et 190 enfants. A ce jour, 350 enfants sont inscrits auprès de l'Association.

Association du chemin du Jonc, secteur Attenville :

Cette association a été reconnue par le Conseil administratif dans sa séance du 5 septembre dernier.

ACG (Association des communes genevoises) :

Deux groupes de travail ont été créés : Un groupe de travail sur la péréquation financière se réunira environ une fois par mois et une Commission sociale, composée des magistrats en charge du social, se penchera sur le problème des familles d'accueil.

Mme BÖHLER a le grand plaisir d'annoncer que M. Arthur PLEE a été élu membre du comité de l'ACG le 22 septembre 2007. Ce dernier ne sera donc plus disponible le premier lundi de chaque mois. C'est un travail lourd qu'il entreprend, mais il sera très utile pour Le Grand-Saconnex.

Le même jour, elle-même a été nommée membre du comité du GIAP (*Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire*) et représentera les communes genevoises à la Commission de liaison GIAP – Restaurants scolaires ainsi qu'à la Commission TSHM (*travailleurs sociaux hors murs*) de la FASE (*Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle*).

GCRDL (Groupement des communes de la rive droite du lac) :

Ce groupement fêtera ses 40 ans l'année prochaine. Lors de sa séance du 27 septembre dernier, la commune du Grand-Saconnex a été nommée pour assurer la présidence du groupement.

Mme BÖHLER assumera donc cette tâche pour les quatre années à venir.

Mérite saconnésien 2006 :

M. Nicolas SCHNYDER a très bien terminé sa première saison d'élite en cyclisme en étant 3^e du Championnat suisse contre la montre pour les moins de 23 ans, 6^e de l'Annemasse-Bellegarde, 7^e du prologue du Grand-Prix Guillaume-Tell et 13^e d'une étape du tour de Moselle.

Communications de M. PLEE :

Sécurité routière :

Le visispeed a été installé aux abords immédiats de l'école du village, à la hauteur de la boulangerie (zone 40 km/h).

Du 4 au 7 septembre, il a enregistré 10'940 véhicules, avec les vitesses suivantes :

Entre 40 et 50 km/h. : 10'599 véhicules.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 octobre 2007

Dépassement de 15 km/h. : 230 véhicules
Dépassement de 20 km/h. : 67 véhicules
Dépassement de 25 km/h : 27 véhicules
Dépassement de 30 km/h. : 13 véhicules
Dépassement de plus de 30 km/h. : 4 véhicules
La vitesse maximale repérée est de 76 km/h.

Des démarches ont été entreprises par les ASM pour que des contrôles radars soient mis en place, de même qu'au Pommier. Ce problème sera abordé en Commission routes, circulation, mobilité.

Vandalisme :

Du côté de la place de Carantec, la petite fontaine a été descellée. Les dégâts sont minimes. A l'école du Pommier, le concierge a dû éteindre un départ de feu dans les toilettes femmes.

La situation est bien moins alarmante qu'elle ne l'était l'année passée.

Caméras de vidéo-surveillance :

Les caméras ont été mises en service dans le parking du Pommier, le vendredi 5 octobre dernier.

Communications de M. COMTE :

Urbanisme :

Projet de modification des limites de zones en relation avec le Jardin des Nations : le Conseil administratif a répondu qu'il n'avait pas d'observation, les modifications apportées à ce plan ne touchant pas la commune.

Le plan relatif aux surfaces inconstructibles au bord des cours d'eaux n'a pas fait l'objet de remarques de la part des Saconnésiens.

Transport et mobilité :

La Résidence de Saconnay effectue un sondage par le biais de son journal demandant si des personnes sont touchées par le fait que le bus 53 ne dessert plus le bas de l'Ancienne-Route.

Un bilan sera fait avec les TPG concernant le nouveau parcours de cette ligne.

Pistes cyclables :

M. COMTE confirme avoir écrit au Maire de Bellevue pour lui demander de faire tout son possible pour que les tronçons dangereux de la route de Colovrex puissent être assainis, en relation avec le canton.

Routes :

L'OCM, par arrêté, a autorisé à titre temporaire et pour une durée maximale de deux ans, la mise en place d'un cheminement piétons supplémentaire pour traverser le bas de la rue Sonnex, juste avant la rue A.-Giacometti, afin de pouvoir remonter sur le quartier du Pommier en évitant la zone en chantier.

Réponse à M. DEMIERRE concernant le trottoir entre le chemin du Jonc et le chemin Attenville :

Ce projet doit encore faire l'objet d'une assurance à la commune que tous les partenaires du Plan localisé de quartier prendront en charge (avec une part confirmée par le Département) les investissements parallèles à cette réalisation. Dès que la commune aura reçu cette confirmation, elle pourra entamer les travaux, soit à la fin de cette année, soit au début de l'année prochaine.

Environnement :

Une conférence sera donnée le 31 octobre, à 20h00 à la salle des Délices par la Société Ecobuilding, sur les manières les plus utiles de faire des travaux de transformation pour diminuer les déperditions thermiques des bâtiments.

Eco-Point du chemin du Jonc

Le Service des forêts doit encore faire un constat de nature forestière pour la forêt du Jonc. Il suggère d'attendre l'issue de ce constat avant de donner son avis. Ce projet est donc retardé d'environ un mois.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 Rapport d'information de la Commission sécurité, police concernant l'exercice de la Compagnie des sapeurs-pompiers.

M. ERNI donne lecture de son rapport.

5. PROJETS DE DELIBERATIONS : Néant.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :

6.1 Présentation du budget de fonctionnement 2008.

6.2 Présentation du plan des investissements 2008.

Mme BÖHLER a le grand plaisir d'annoncer un boni d'un peu moins de CHF 25'000.--, sachant que les chiffres ne sont pas définitifs et seront étudiés en Commission des finances. Les prévisions sont meilleures que celles de l'année passée où le déficit 2007 annoncé était de CHF 1'500'000.--. Dans le plan quadriennal, il était prévu pour 2008 un déficit de CHF 430'000.--.

Le Conseil administratif pensait qu'en 2008, il n'y aurait plus de transfert de charges de l'Etat, mais il se trompait. Ce transfert était de CHF 900'000.-- pour 2006 et 2007, il est de plus de CHF 1'000'000.-- pour 2008 et 2009.

Mme BÖHLER présente ensuite à l'écran les différents tableaux relatifs aux prévisions 2008 (*annexes 4 – 5 - 6*).

Revenus :

Pendant plusieurs années, les revenus des personnes physiques sont restés plafonnés à CHF 20'000'000.--. Ils sont enfin en augmentation, pour passer à CHF 22'500'000.--. Les revenus des personnes morales sont en baisse par rapport aux prévisions, pour n'atteindre que CHF 3'354'000.--.

Concernant la Taxe professionnelle, M. de GRIMM s'occupe de ce dossier et il le fait très bien, d'où l'espoir d'avoir de bons revenus à ce niveau. Il annonce cependant une légère baisse par rapport à 2007.

Le total des revenus est de CHF 33'638'000.--, soit une augmentation de près de 10 %.

Charges :

Les contributions aux autres collectivités (rétrocession aux communes frontalières) sont en forte augmentation et atteignent CHF 2'200'000.--. Cela signifie qu'il y a beaucoup de personnes qui vivent de l'autre côté de la frontière, dont un certain nombre de Suisses.

La participation aux collectivités est également en hausse puisqu'elle est calculée au prorata de la population.

Le total des charges est de CHF 33'638'000.--, soit une augmentation de 4,34 %.

Mme BÖHLER relève qu'il y a encore un gros travail à faire en Commission des finances pour tenter d'améliorer le boni.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 octobre 2007

Plan des investissements 2008 :

Mme BÖHLER présente le tableau des investissements (*annexe 7*).

A l'heure actuelle, il est prévu des investissements pour un montant de CHF 510'000.--.

Lors de sa séance du 4 octobre, le Conseil administratif a pris la décision de réduire la dette communale et pour se faire, de réduire les investissements à la moitié des amortissements.

Les amortissements se montent actuellement à CHF 7'400'000.--. Le Conseil administratif propose que les investissements se limitent, pour les quatre prochaines années, à une moyenne de CHF 3'500'000.-- par an.

Les investissements prioritaires concernent les travaux de rénovation de l'école de la Place, l'enveloppe de l'Ancienne Mairie et le parc entre La Tour et Le Pommier.

Cette intention a déjà été discutée avec la Commission des finances.

MM. MARGUET, STEINER et ERNI demandent le renvoi de ces deux points en Commission des finances.

6.3 Approbation du règlement concernant le Groupe de travail « Agenda 21 ».

M. CUDRE donne lecture du règlement.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote ce règlement, **qui est accepté par 20 voix « pour » et 3 abstentions.**

6.4 Nomination du 1^{er} Lieutenant Daniel TISSOT au grade de Capitaine.

M. PLEE explique que le capitaine, sur préavis du Conseil administratif, est nommé par le Conseil d'Etat. Il faut également un préavis consultatif du Conseil municipal, d'où cette proposition de nomination.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote la proposition de nommer le 1^{er} Lieutenant TISSOT au grade de capitaine.

Cette nomination est acceptée à l'unanimité des membres présents.

6.5 Convocation de la Commission bâtiments et emplacements communaux.

M. PLEE rappelle que pour le dossier du Pommier, la commune s'était attachée les services d'un architecte pour renforcer le Service technique communal ainsi que ceux d'un avocat-conseil. Les réserves d'usage ont été formulées auprès du pool de mandataires mais à ce jour, ce dernier n'a pas réagi. Après avoir fait preuve de patience, le Conseil administratif a décidé de rompre le contrat.

Au mois de septembre, les enseignants ont envoyé une pétition, avec copie à la Direction de l'enseignement primaire et à l'inspectrice, en raison de l'insuffisance du débit d'air dans les classes.

M. PLEE souhaite donc que la Commission des bâtiments et emplacements communaux se réunisse afin qu'il puisse lui donner toutes les précisions par rapport à cette rupture de contrat. Par la même occasion, la Commission pourra examiner l'aménagement du « Mont Maulaz » et de la zone de détente de la Tour.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE annonce que le Service de surveillance des communes, par la voix de son Directeur M. ZUBER, a accusé réception de la résolution du Conseil municipal relative à la route des Nations et en a pris acte.

Le Service des constructions des ouvrages d'art continue une campagne de sondage concernant l'hydrologie depuis le Pré-du-Stand en remontant la colline jusqu'au domaine public qui se trouve à la Voie-du-Coin.

M. COMTE signale qu'il a représenté la commune à la deuxième séance de la Commission des partenaires, composée des différents services de l'Etat, des TPG, des responsables de l'aéroport, de Palexpo, des organisations internationales, de la Fondation des parkings, de l'Office fédéral des routes etc....

Le Département a présenté les mêmes plans que ceux montrés lors de la séance « Toutes Commissions réunies » de juin dernier. Toutefois, étant arrivé en avance, il a pu voir que le Département travaillait sur les variantes et les problèmes relevés par la commune.

M. HAEGLER a mentionné lors de la présentation que la Commune du Grand-Saconnex avait émis des réserves sur le projet.

Il a donc renchéri pour dire qu'il se tenait à la disposition des gens pour expliquer les réserves importantes que la commune a émises sur le tracé et l'aménagement de cette route mais il a eu l'impression que peu de gens étaient intéressés par le devenir de cette route. Le grand silence qui a suivi son intervention ne l'a pas vraiment rassuré.

Il a également fait remarquer aux partenaires que malheureusement l'exposé et les plans présentés par le Département occultent complètement toute la problématique des études d'impact et mesures d'accompagnement, ainsi que le développement du tram qui n'est peut-être plus celui accepté par la commune lors de la demande de concession. De plus, les parcs-relais ne sont plus du tout abordés dans le cadre de ce grand projet.

Cette présentation a également été faite au Conseil municipal de Pregny-Chambésy. Ce dernier est assez content de ce projet qui n'apporte que des avantages à cette commune.

8. QUESTIONS

8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :

Question de Mme GIROD sur la possibilité d'obtenir un bilan et un rapport sur les activités des TSHM : Mme BÖHLER signale que ces rapports ne sont pas publics. La Commission sociale aura l'occasion de rencontrer le responsable des TSHM et de recevoir des informations relatives au contenu de ses rapports.

Proposition de M. POMATTO de créer un protocole pour clarifier les rôles des sociétés et de la commune sur la réalisation et la pose des banderoles à la place Carantec : Mme BÖHLER relève que la plupart des réponses se trouvent dans les règlements relatifs aux sociétés communales et associations de quartiers. Concernant les banderoles, le secrétariat général gère plus de 70 banderoles par année, en collaboration avec le graphiste de la commune qui connaît bien les problèmes de visibilité des banderoles. Un protocole sera mis en place et envoyé à toutes les sociétés. Une copie de la lettre envoyée en début d'année 2006 aux sociétés et associations de quartiers, concernant principalement l'affichage, sera adressée aux associations nouvellement créées.

Question de M. POMATTO relative à la demande d'abattage d'arbres au chemin A.-Vilbert : M. PLEE explique que la régie responsable de la gestion des immeubles a indiqué que l'intervention du Service des forêts avait eu lieu demandant l'état phytosanitaire des arbres bordant l'allée du château. Suite à cette étude, quelques arbres ont été abattus. Quand à la question de savoir si cela était dû aux interventions de M. POMATTO et de M. DETRAZ, la réponse de la régie était plus évasive.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 octobre 2007

Question de M. JIMAJA sur la possibilité de mandater une entreprise privée pour le nettoyage et la réhabilitation de la campagne du Jonc : M. PLEE indique que le nettoyage a été effectué par le Service des parcs. Il faudra voir avec ce dernier s'il arrive à assumer cette tâche régulièrement ou s'il faudra recourir aux services d'une entreprise privée.

Question de M. BALMER sur la possibilité d'installer des cendriers aux bouts des bancs dans les parcs et jeux d'enfants : Après consultation des responsables de l'entretien des différentes places de jeux, M. PLEE indique que ces derniers ont quelques doutes par rapport à cette idée, vu les dégâts constatés sur les cendriers installés à la sortie des écoles et des bâtiments communaux.

Question de Mme GIROD concernant la possibilité d'enlever rapidement des dépôts sauvages : M. COMTE signale qu'un ramassage a eu lieu dans les deux jours qui ont suivi la demande de Mme GIROD. Les quatre dépôts sauvages mentionnés ont été enlevés, à l'exception de celui se trouvant côté Attenville, car cela concernait plus le concierge des immeubles que la voirie. La possibilité existe donc mais la réflexion faite par plusieurs personnes concernées aboutit à dire qu'il ne faut pas systématiquement envoyer un employé de la voirie dès qu'un dépôt est constaté car cela donnerait un mauvais exemple aux concitoyens. La responsabilité des communiens passe aussi par devoir accepter de temps en temps un tas de déchets pas très agréable lorsque des gens font preuve d'irrespect.

Question de Mme GIROD concernant la pose de panneaux « Tout dépôt interdit sous peine d'amende » mentionnant le montant de l'amende et les numéros à appeler pour dénoncer les infractions : M. COMTE pense qu'il n'est pas possible de mettre des panneaux à chaque dépôt sauvage car cela signifierait une forêt de panneaux sur le territoire communal. Par contre, aux quelques endroits particuliers dans lesquels ces dépôts sauvages se font régulièrement et s'ils se trouvent sur le domaine public, il peut être envisagé de poser un panneau. Quant au montant de l'amende, il peut aller de CHF 100.-- à CHF 60'000.--, selon la gravité de l'infraction. Cette information pourrait être indiquée dans les déchetteries et Eco-points municipaux.

Mme GIROD souhaiterait qu'un panneau soit également posé au chemin Bétems, en plus des quatre demandés lors de la précédente séance.

Question de Mme POGET-MORENO relative à la possibilité de sécuriser le passage-piétons au chemin Sarasin, en face du magasin Denner : M. COMTE indique que les études faites à l'époque ne reflètent plus la situation actuelle. Des démarches seront faites avec le Service technique et les ASM pour sécuriser ce passage.

Question de Mme MOTTET concernant le remplacement systématique des poubelles : M. COMTE répond que les poubelles ne sont pas systématiquement remplacées. Le Chef du service des parcs a fourni un relevé très précis sur la situation des poubelles : Il y a un total de 114 poubelles sur la commune, dont 30 sont neuves et 84 sont anciennes. Le changement des poubelles a été décidé il y a deux ans, essentiellement pour faciliter leur entretien. Les anciennes poubelles ne sont pas pratiques pour relever les déchets et sont très lourdes. Le nouveau modèle est beaucoup plus ergonomique, pratique et légèrement meilleur marché.

Si huit anciennes poubelles ont été remplacées, c'est qu'elles posaient un problème d'entretien au Service des parcs et leur remplacement permettait de rationaliser le travail dudit Service.

Question de M. PORTIER sur la résistance au feu et au vandalisme des nouvelles poubelles : M. COMTE indique que le choix des poubelles a fait l'objet de comparaison et de tests entre différents modèles. Le modèle retenu a également été choisi par les communes de Lancy, de Carouge et de Meyrin pour sa résistance. Quant à mettre le feu dans une poubelle, le problème est le même qu'il s'agisse d'une ancienne ou d'une nouvelle poubelle.

Proposition de M. POMATTO d'étudier un système de tri pour les fêtes communales, à l'instar de ce qui se fait au Festival de Nyon : M. COMTE indique que cette proposition sera intégrée dans la réflexion que le Conseil administratif et le Service technique se font pour la gestion du tri dans les bâtiments communaux et les manifestations communales.

8.2 Questions des Conseillers municipaux :

M. ORSINI a lu sur le site de Léman Bleu que parmi quelques autres communes, Le Grand-Saconnex figurait comme grand soutien de cette télévision locale. Il demande de quel genre de soutien il s'agit.

Mme BÖHLER explique que l'un des responsables de Léman Bleu est venu voir le Conseil administratif il y a environ une année pour une demande de soutien financier. Le Grand-Saconnex a versé une aide ponctuelle de CHF 5'000.-- pour 2006.

M. ECKERT rappelle qu'à l'époque, il avait été demandé au Conseil municipal s'il voulait participer financièrement à cette institution. Ce dernier avait répondu négativement.

M. ORSINI relève que sa question relative aux caméras de surveillance n'a pas été reportée dans la liste.

M. PLEE indique que cette question avait été posée à huis clos et ne figure donc pas dans la liste en question. Les ASM ont fait le nécessaire pour obtenir un rapport de sécurité sur les données de vidéo-surveillance circulant sur Internet. Ce rapport est confidentiel et peut être consulté auprès de Mme CATILLAZ.

M. PORTIER rappelle que la Commission d'urbanisme avait demandé qu'un plan de la commune soit mis en fond du panneau de la place Carantec. Il l'a rappelé à plusieurs reprises mais c'est toujours le petit modèle en papier qui figure dans ce panneau.

M. CUDRE croit savoir que le Conseil d'Etat va publier une liste des parcs autorisés aux chiens. Qu'en est-il de la commune du Grand-Saconnex ?

Concernant la fin des activités de l'Association du restaurant scolaire, Mme JEANDET demande si la commune a fait un appel uniquement auprès des bénévoles. Ces derniers, qui font un très gros travail de bénévolat, n'ont peut-être pas la disponibilité et les ressources pour faire partie d'un comité. La commune a-t-elle fait un plus large appel auprès de la population ?

Mme BÖHLER indique que le comité a annoncé son intention de se dissoudre lors de l'assemblée générale. Aucun appel à la population n'a été fait. S'il est possible de trouver au minimum trois personnes, mais si possible 5 personnes d'accord de faire partie du comité, elle en serait enchantée. Elle est ouverte à toutes suggestions.

Mme JEANDET demande s'il n'y aurait pas lieu de s'interroger sur la pertinence de mettre un doublon des banderoles de la place Carantec dans le quartier du Pommier, afin de toucher toute la population de la commune.

M. PLEE relève que plusieurs sociétés affichent leurs manifestations aussi bien dans le quartier du Pommier qu'à la place Carantec.

M. MARGUET demande si les ASM peuvent effectuer des contrôles de stationnement et des relevés au chemin Sarasin car les gens qui travaillent dans les organisations aux alentours occupent à longueur de journée les places, qui sont plutôt dévolues aux habitants du quartier.

M. MARGUET annonce qu'il y a eu un début d'altercation entre une équipe qui vient régulièrement le dimanche s'entraîner et même disputer des matchs semi-officiels sur le terrain de football synthétique et des jeunes de la commune qui souhaitaient y jouer. L'équipe a même affirmé qu'elle avait l'autorisation écrite de la commune. Il est intervenu et elle a admis qu'elle n'avait aucune autorisation. Le Président du Football-Club Grand-Saconnex, des parents et des entraîneurs sont également intervenus. Est-ce que la commune peut mettre en place rapidement un règlement ou prendre position avant que la situation ne dégénère gravement ?

M. MARGUET relève le magnifique travail effectué par M. GROSJEAN sur le terrain de football. Malheureusement, depuis que ce travail n'est plus fait par ce dernier, la qualité du gazon et la tonte laissent à désirer. Il demande si la commune peut continuer à confier ce travail à M. GROSJEAN ou trouver une solution pour garder un terrain de qualité au Grand-Saconnex.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 octobre 2007

M. PLEE propose de « cloner » M. GROSJEAN car il est très sollicité à plusieurs endroits de la commune.

Mme AMMANE demande si des panneaux ont été posés au parking de l'école du Pommier annonçant que les personnes sont filmées par les caméras de surveillance.

M. PLEE répond par l'affirmative.

M. POMATTO demande s'il y a un projet en cours concernant l'utilisation et l'occupation de la Ferme du Pommier.

M. POMATTO aimerait savoir si les personnes qui occupent cette ferme actuellement ont un contrat tacite ou à durée limitée.

Mme MOTTET revient sur une question qu'elle avait posée concernant l'état du grand chêne près du parc à chiens des Marronniers, ce dernier ayant perdu une grosse branche ce printemps.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait savoir où en sont les travaux concernant la motion conjointe des fractions démocrate-chrétienne, libérale et radicale pour endiguer le sentiment d'insécurité qui s'installe sur la commune. Il serait bien de faire suivre cette motion aux nouveaux Conseillers municipaux qui n'en ont pas eu forcément connaissance.

Mme MAMIN-TISSOT demande comment intervenir sur le site Internet de la commune pour faire des commentaires.

Mme BÖHLER explique qu'il suffit de cliquer sur le lien « E-mail », en haut à droite de la page d'accueil et un courrier électronique sera envoyé à l'adresse info@grand-saconnex.ch.

Mme MAMIN-TISSOT relève que dans l'agenda du site, les caractères sont très petits et en italique et donc pratiquement illisibles.

Mme MAMIN-TISSOT signale qu'en voulant dépasser les deux bus arrêtés au terminus de la ligne 3 à la campagne du Pommier, elle s'est retrouvée confrontée avec des passants qui sortaient du bus par l'avant ou qui venaient du cheminement piétonnier reliant le quartier de La Tour. Elle demande au Conseil administratif s'il peut faire quelque chose pour diminuer le risque évident à cet endroit.

M. ECKERT demande comment est géré l'éclairage de la place de skate au parc Sarasin.

M. COMTE répond qu'il est branché sur l'éclairage public et offert par Palexpo.

M. ECKERT demande si le groupe radical se satisfait de la réponse du Conseil administratif concernant sa motion relative aux affiches de l'UDC. Ne faut-il aller plus loin et faire enlever ces affiches ?

Mme BÖHLER explique que la convention signée avec la SGA (*Société générale d'affichage*) stipule que la commune octroie la possibilité d'interdire des affiches au Conseil d'Etat. Toutefois, cette démarche signifie également entrer dans des frais juridiques. Aucune nouvelle affiche n'ayant été placardée sur la commune, il a semblé au Conseil administratif qu'il n'était pas nécessaire d'engager des frais.

9. PROPOSITIONS

M. PORTIER propose que l'éclairage de la place de skate dans le parc Sarasin soit rapidement revu car il éblouit les automobilistes qui empruntent la contre-route en direction de Versoix. Il suffirait d'un déflecteur ou de modifier la position du projecteur.

M. PORTIER propose également qu'un minuteur avec bouton-poussoir soit installé sur cet éclairage pour que la lumière s'éteigne au bout d'une heure. Cette place n'a pas besoin d'être éclairée toute la nuit.

M. DETRAZ soutient totalement les propositions de M. PORTIER.

M. EYA NCHAMA tient à féliciter Mme BÖHLER pour son élection au Groupement des communes de la rive droite du lac, ainsi que M. PLEE pour son élection au comité de l'ACG. Ces mandats sont très importants pour Le Grand-Saconnex. Il propose que dans quelque temps, M. PLEE sollicite la présidence de l'ACG, comme l'ont fait précédemment les maires de Russin, Lancy et actuellement Bernex.

Mme BÖHLER explique que le comité de l'ACG est une très savante composition de membres de chaque tendance politique, de petites, moyennes et grandes communes des deux rives du lac. Les statuts viennent de changer car la charge de président est très lourde et le maire n'a alors plus le temps de s'occuper de sa propre commune. Le mandat n'est donc plus de quatre ans mais de deux ans, avec la possibilité de le renouveler une fois.

Le premier vice-président devrait être le prochain président, avec un tournus entre les tendances politiques et les petites et grandes communes. Il ne suffit donc pas de poser sa candidature pour le mandat de Président.

M. BALMER propose, d'entente avec le Conseil administratif, de réunir prochainement la Commission sécurité, police afin d'assister à une présentation des activités du poste de Blandonnet et des Agents de sécurité municipale.

De plus, il propose, d'entente avec la Présidente de la Commission sociale, que ces deux Commissions se réunissent conjointement pour tenter de privilégier un axe de réflexion qui consisterait à mettre en cohérence les concepts de prévention et coercition dans les différentes problématiques qui peuvent attiser le sentiment d'insécurité et ainsi, tenter d'apporter des éléments de réponses à la motion de l'entente bourgeoise du 16 avril 2006.

M. POMATTO propose que les moyens de protection dans les véhicules communaux et les tenues de sécurité soient également présentés à la Commission sécurité, police.

Mme MOTTET relève le peu d'intérêt des Saconnésiens pour certaines manifestations communales. Elle propose de contacter les journaux et les radios afin de les annoncer sur une plus grande échelle.

Mme BÖHLER prend note de cette proposition qu'elle trouve intéressante. Elle relève toutefois que les manifestations communales intéressent en priorité les Saconnésiens et non pas toute la population du canton.

Mme JEANDET propose au bureau d'apporter une carte de vœux destinée à M. CHAPPUIS, que le Conseil municipal pourra signer lors de sa prochaine séance.

M. JIMAJA rappelle que le Conseil municipal avait décidé, lors de la précédente législature, que le Conseil ne se prononcerait pas sur toute motion écrite qui ne serait pas parvenue avec la convocation. Il souhaite que cette décision soit respectée.

M. POMATTO relève que grâce au mail, il est facile de faire parvenir le texte d'une motion aux Conseillers municipaux. C'est une question de savoir-vivre.

M. BALMER signale que la commune de Vernier va réaliser un cheminement pour les cyclistes sur la partie du chemin des Coudriers qui la concerne. Il propose que la commune continue ce cheminement sur sa partie.

M. BALMER propose de déplacer le grand panneau signalant l'école du Pommier, qui masque en grande partie le passage-piétons.

10. MOTIONS : Néant.

11. **RESOLUTIONS:** Néant.

12. **COMMUNICATIONS ET DIVERS**

Mme MAMIN-TISSOT annonce le concert annuel de La Sirène, le 3 novembre prochain, soit à la salle des Délices soit à la salle du Pommier. Elle confirmera le lieu dès que possible.

Mme JEANDET souhaiterait vivement une température un peu plus agréable pour siéger dans cette salle. Elle n'est pas la seule à avoir froid ce soir.

Le Président pense qu'il serait judicieux d'utiliser plus souvent l'aula de l'école du Pommier pour des séances « Toutes commissions réunies » afin de se rendre de temps en temps dans le quartier du Pommier.

Le Président annonce qu'il se rendra, avec M. ECKERT, à la prochaine séance du GLRD le 18 octobre prochain.

Mme BÖHLER recommande vivement aux Conseillers municipaux d'aller voir la Revue, dans laquelle Mme CHEVALLAZ est représentée.

Mme BÖHLER, au nom du Conseil administratif, invite l'assemblée à un apéritif afin de fêter l'anniversaire de M. BOURQUIN ainsi que la maîtrise fédérale de paysagiste de M. FAVRE. Elle les félicite.

Départ de M. PORTIER.

HUIS CLOS :

13. **Naturalisations**

5 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

1 dossier est accepté par 21 voix « pour », 1 voix « contre » et 1 abstention.

Le Président lève la séance à 23h00.

Le Secrétaire

Le Président

Jean-Claude CUDRE

BERTRAND FAVRE



CTI du 8-10-2007

Annexe 1

04 OCT. 2007

Service de surveillance
 des communes
 Case postale 36
 1211 Genève 8

N° DOSSIER	
DA	CT
CA1	Resp. Copie
CA2	
CA3	
<i>Vec</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>noy</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribué le <i>4.10.07</i>	
Voté par <i>1</i>	

Mairie de la commune du Grand-Saconnex
 A l'attention du Secrétariat général
 Route de Colovrex 18
 Case postale 127
 1218 Grand-Saconnex

N/réf. : GZU/iga

Genève, le 2 octobre 2007

Concerne : Vote du Président du Conseil municipal

Madame la Secrétaire générale,
 Monsieur le Secrétaire général,

Après une pause estivale et suite à l'entrée en fonction des nouveaux Conseillers municipaux, le Service de surveillance des communes souhaite vous rappeler les dispositions concernant le vote du Président du Conseil municipal.

En application de l'article 21 de la loi sur l'administration des communes (LAC), le Président du Conseil municipal:

- 1 ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix à moins que le règlement du Conseil municipal n'en dispose autrement;
- 2 vote lors d'une délibération qui requiert la majorité qualifiée;
- 3 participe aux élections.

Les délibérations prises en violation de la disposition mentionnée ci-dessus ne pourraient être approuvées par le biais d'un arrêté du Conseil d'Etat.

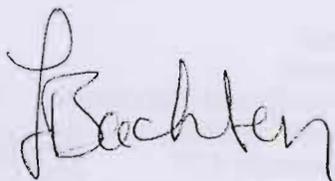
Le soussigné se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remercions par avance de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre considération distinguée.

Guillaume Zuber
 Directeur

quoi nous en tenir pour ces prochaines années car nous avons l'impression d'un vrai parcours du combattant!

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre lettre, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.



Copies à:

Monsieur M. Gönczy Secrétaire général
Bureau du Conseil Municipal
Conseil Administratif

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



COMMUNE
DU
GRAND-SACONNEX

Mesdames
Catherine BOESCH
Frédérique BACHTEN
Coresponsables du Marché aux puces
de l'association du chemin Bonvent
17, chemin Bonvent

1218 GRAND-SACONNEX

Grand-Saconnex, le 18 septembre 2007

DIVISION TECHNIQUE
Fax N° 022 920 99 02
N/réf. : cg - 0.865 -

Concerne : demande de matériel – marché aux puces – samedi 14.06.2008

Mesdames,

Nous accusons réception de votre courrier du 12 septembre dernier dont le contenu nous a très surpris.

En effet, notre service technique a toujours essayé de répondre au mieux aux demandes des diverses sociétés communales et de trouver des arrangements afin que celles-ci puissent organiser leurs manifestations dans les meilleures conditions possibles. Il n'est donc pas là pour mettre des bâtons dans les roues bien au contraire.

Nous ne pensons pas qu'un e-mail et un téléphone puissent être considérés comme un vrai parcours du combattant !

Lors de notre dernier entretien téléphonique du mois d'août, nous vous avons signalé qu'il y avait une autre demande de matériel pour ce jour-là pour le 10^{ème} anniversaire du Judo et que nous voulions nous assurer du nombre exact de tables et bancs demandés, pour qu'il y en ait pour tout le monde. Nous vous signalons, en outre, qu'une autre manifestation d'importance nécessitant du matériel est aussi agendée le dimanche 15 juin. Si toutes les sociétés désirent organiser des manifestations, il est bien clair qu'il n'y a pas assez de week-ends ni de matériel. Il faut donc bien trouver un terrain d'entente.

./.

Pour ce qui est du règlement et des priorités : les sociétés communales ont en effet la priorité, qui leur est donnée au mois de janvier de chaque année lors d'une réunion. Quant à votre association, bien que reconnue, celle-ci reste au bénéfice d'un statut d'association de quartier et non de société communale. A toutes fins utiles, nous vous remettons, ci-joint, une copie de ce règlement.

Après consultation du service de la voirie et, avec l'accord du Conseil administratif, nous vous confirmons que nous mettrons à votre disposition le matériel demandé.

En vous remerciant de votre compréhension et en vous souhaitant plein succès à votre manifestation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, nos salutations distinguées.

**LE CONSEILLER ADMINISTRATIF
DELEGUE**



Jean-Marc COMTE

Annexe mentionnée

cc : Monsieur M. Gönczy, Secrétaire général
Bureau du Conseil municipal
Conseil administratif

COMMISSION SECURITE, POLICE

Rapport d'information

Exercice de la Compagnie des sapeurs pompiers du samedi 15 septembre 2007

Le samedi 15 septembre 2007 a eu lieu, au centre d'instruction de Richelien, la journée d'exercice de la Cp 45. La Commission sécurité, police a été guidée par le Cdt Daniel Tissot afin de lui montrer les différents ateliers mis en place.

Les Commissaires ont assisté au maniement de tronçonneuses, au montage d'une tente PMA (poste médical avancé), à du sauvetage personnel, notamment à la façon la plus adéquate de descendre en rappel le long de la façade d'un immeuble.

Quelques notions de premiers secours traitant particulièrement des hémorragies ont été dispensées à la compagnie sous la responsabilité d'un membre des samaritains.

En fin de matinée, après la partie officielle, les Commissaires ont partagé le verre de l'amitié suivi d'un repas.

L'après-midi a été consacré à un exercice général mobilisant toute la compagnie, quelques sapeurs de Bellevue, les Sauveteurs auxiliaires et les samaritains. L'extinction d'un incendie, le sauvetage de personnes blessées et l'utilisation d'AR (appareils respiratoires) constituaient les points essentiels de cet engagement.

Lors de la visite, la Commission a apprécié la motivation des sapeurs dans l'exécution de leurs tâches. Elle a également constaté le sérieux et la compétence de tous les officiers, dans l'instruction et les ordres donnés aux membres de la Compagnie.

Le rapporteur
Jean-Bernard ERNI

Le Grand-Saconnex, le 15 septembre 2007

Nom du document : Exercice2007.doc
Dossier : C:\Documents and Settings\vuille\Local Settings\Temporary
Internet Files\OLK68
Modèle : C:\Documents and Settings\vuille\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : Commune du Grand-Saconnex
Sujet :
Auteur : administrator
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 24.09.2007 09:27
N° de révision : 9
Dernier enregistr. le : 26.09.2007 08:52
Dernier enregistrement par : Véronique Catillaz
Temps total d'édition : 14 Minutes
Dernière impression sur : 14.11.2007 11:35
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 1
Nombre de mots : 238 (approx.)
Nombre de caractères : 1'313 (approx.)

BUDGET 2008 - TABLEAU DES REVENUS

	Budget 2007	Budget 2008	Ecart %
Revenus des impôts PP	20'000'000.00	22'413'776.00	12.07
Revenus des impôts PM	3'800'000.00	3'354'076.00	-11.73
Taxe professionnelle	2'800'000.00	3'500'000.00	25.00
Autres revenus	4'070'200.00	4'370'085.00	7.37
TOTAL DES REVENUS	30'670'200.00	33'637'937.00	9.68

BUDGET 2008 - TABLEAU DES CHARGES

	Budget 2007	Budget 2008	Ecart %
30 Charges du personnel	7'089'075.00 Index.: 1.2%	7'360'292.00 Index.: 1%	3.83
31 Biens, services, marchandises	8'384'695.00	8'418'140.00	0.40
32 Intérêts passifs	1'681'800.00	1'701'700.00	1.18
33 Amortissements	7'401'750.00	7'405'592.00	0.05
34 Contib. à autres collectivités	1'700'000.00	2'220'710.00	30.63
35 Dédomm. à autres collect.	2'123'300.00	2'463'553.00	16.02
36 Subventions	3'857'400.00	4'067'950.00	5.46
TOTAL DES CHARGES	32'238'020.00	33'637'937.00	4.34

BUDGET 2008 - BONI

	2007	2008	Ecart %
Total charges	32'238'020.00	33'637'937.00	4.34
Total revenues	30'670'200.00	33'660'580.00	9.75
BONI	-1'567'820.00	22'643.00	-101.44

INVESTISSEMENTS 2008

PREVISIONS DE DEPENSES

	DEPENSES	RECETTES
Acqu. de matériel info 2005/2008	40'000.00	0.00
Entretien routes 2005/2008	250'000.00	0.00
Acqu. Véhicules 2005/2008	220'000.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES	510'000.00	0.00
INVESTISSEMENTS NETS	510'000.00	